



Projet financé par
l'Union européenne

PROJET EUROMED JUSTICE II



GROUPE DE TRAVAIL 2 RÉSOLUTION DES CONFLITS TRANSFRONTALIERS EN MATIÈRE FAMILIALE

3^e RÉUNION :

Etablissement d'un critère de bonne gouvernance judiciaire en matière de protection des mineurs issus de mariages mixtes dans le cadre légal international. Moyens pratiques de sauvegarde des droits de garde et de maintien de relations personnelles entre le mineur et ses deux parents, y compris le droit de visite reconnu au parent privé de garde.

Bruxelles, les 28 et 29 mai 2009

ORDRE DU JOUR

Mercredi 27 mai 2009

19h00–20h30 Dîner de bienvenue pour les représentants des pays MEDA

Jeudi 28 mai 2009

08h30–09h00 Enregistrement des participants.

09h00–09h30 Discours de bienvenue

Alain BOURLET, Président du Comité de Direction du SPF Justice (BE)

Andrés SALCEDO VELASCO, Magistrat, Chef de l'équipe chargée du Projet EuroMed Justice II, IEAP-CER, Barcelone (ES)

09h30-09h45 Présentation des participants par les participants.

09h45–10h15 Présentation du cadre général de cette composante, des principales questions proposées pour les discussions, du programme de travail et de la méthodologie à suivre pendant la réunion.

José María FERNÁNDEZ VILLALOBOS, Magistrat, Responsable de formation, Projet EuroMed Justice II, IEAP-CER, Barcelone (ES)

10h15-11h00 1^{er} exposé sur « Le cadre légal des Nations unies, de la Conférence de La Haye et de l'UE en matière de protection de l'enfant. »

Estelle GALLANT, Docteur en droit, Maître de conférences à l'Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne.

11h00-11h15 Pause café

11h15-12h00 2^e exposé sur « Instruments pratiques de résolution des problèmes les plus fréquents en matière de droit de visite, droit de garde et enlèvement d'enfants. »

William DUNCAN, Secrétaire général adjoint, Conférence de La Haye de droit international privé, La Haye (NL)

12h00-13h30 Présentation de la situation actuelle dans ce domaine dans chaque pays par les représentants respectifs des pays MEDA.

13h30-15h00 Déjeuner

15h00-16h30 Discussion sur les exposés des représentants des pays MEDA et des experts internationaux. Approche comparative internationale et débat sur les questions envoyées à l'avance aux participants.

José María FERNÁNDEZ VILLALOBOS

16h30-16h45 Pause café

16h45–18h00 Discussion sur les exposés des représentants des pays MEDA et des experts internationaux. Approche comparative internationale et débat sur les questions envoyées à l'avance aux participants (*suite*)

José María FERNÁNDEZ VILLALOBOS

Fin de la première journée

Vendredi 29 mai 2009

09h-10h30 Débat. Principales lacunes identifiées dans ce domaine qu'il s'agit de combler dans la région euro-méditerranéenne concernée par le projet.

Andrés SALCEDO VELASCO

10h30–10h45 Pause café

10h45–12h00 Débat. Propositions spécifiques en vue d'améliorer les droits de garde et de visite selon une approche multidisciplinaire (sciences sociales) dans la région euro-méditerranéenne couverte par ce projet.

Andrés SALCEDO VELASCO

12h00-13h30 Débat. Discussion sur les recommandations et activités de formation à adopter.

José María FERNÁNDEZ VILLALOBOS

13h30-15h00 Déjeuner

15h00-16h30 Présentation aux participants des conclusions, recommandations et contributions rattachées aux activités.

Andrés SALCEDO VELASCO

16h30-16h45 Pause café

16h45-17h45 Adoption des conclusions, recommandations et contributions rattachées aux activités. (*suite*)

Andrés SALCEDO VELASCO

17h45-18h00 Clôture.

Fin de la réunion

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Présentation

Cette réunion se situe dans le cadre de la deuxième composante du projet « Résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale. » Au cours de cette troisième réunion consacrée au thème « Etablissement d'un critère de bonne gouvernance judiciaire en matière de protection des mineurs issus de mariages mixtes dans le cadre légal international. Moyens pratiques de sauvegarde des droits de garde et de maintien de relations personnelles entre le mineur et ses deux parents, y compris le droit de visite au parent privé de garde », nous souhaitons partager l'avis des experts internationaux et l'approche qu'ont les participants de ce thème à partir de leur propre perspective et de leurs compétences respectives. Grâce à une discussion approfondie et détaillée, nous connaissons la situation actuelle des questions faisant l'objet du débat, notamment la situation actuelle dans les pays partenaires méditerranéens, la loi applicable et la compétence pour décider en la matière, la coopération des autorités locales et la nécessité d'améliorer la formation sur cette question, et une approche multidisciplinaire des droits de garde et de visite. Ainsi, nous saurons quels sont les besoins et les priorités à couvrir par les activités de formation et visites d'études. Nous définirons aussi comment mieux cibler les séminaires de cette composante et quels sont les principaux éléments et questions à prendre en compte afin d'atteindre les objectifs de ce projet. Nos discussions porteront aussi sur les résultats attendus en la matière et sur les dates et lieux des activités. En outre, on adoptera un certain nombre de recommandations rattachées à ce thème et on entamera une discussion sur l'élaboration du document final qui est le résultat à produire par le groupe de travail, à savoir le texte des Conclusions.

Les recommandations formulées durant les 4 réunions de ce Groupe de travail seront présentées à la Conférence régionale prévue en 2009.

Méthode de travail

Le point de départ est que tous les participants soient conscients du fait qu'ils sont les principaux acteurs du groupe de travail et, qu'à ce titre, ils doivent fournir les informations requises et coopérer à la définition de la stratégie et des objectifs à atteindre à travers ce projet.

Nous attendons des experts qui participeront à ce groupe de travail qu'ils aient une connaissance approfondie des thèmes à l'ordre du jour et qu'ils brossent un tableau détaillé de la situation actuelle dans leurs pays respectifs. Nous souhaitons aussi qu'ils se préparent à l'avance pour la discussion afin d'obtenir les résultats les plus fructueux possibles. Dans ce contexte et afin de garantir une bonne préparation, l'Equipe chargée du projet fournira aux participants, au moins deux semaines avant la date de la réunion, la Note de synthèse et les questions à aborder. Néanmoins, les participants peuvent bien entendu proposer d'autres sujets qu'ils estiment intéressants pour la discussion.

Comme le groupe de travail ne se réunit que pendant 2 jours, la préparation préalable des experts est plus que souhaitable pour atteindre les objectifs fixés dans un délai aussi court.

Experts

Les experts devront avoir le profil requis, posséder une grande connaissance et avoir une vision globale du sujet traité, et doivent être disposés à livrer une contribution effective aux travaux de leur groupe de travail. Ceci implique non seulement que leur pays d'origine les autorise à disposer de suffisamment de temps pour participer aux quatre réunions prévues pour chaque composante du projet, mais plus particulièrement qu'entre deux réunions ils disposent de suffisamment de temps pour continuer à travailler ensemble et avec l'équipe chargée du projet, de manière virtuelle à travers le site Internet du projet et/ou par d'autres moyens (courriels, etc.) de façon à permettre la continuité des travaux et un échange d'information, documentation et idées.

La qualité des experts proposés représente la principale garantie de voir les efforts que nous déploierons ensemble au cours des réunions des groupes de travail déboucher sur une bonne analyse et un diagnostic exact de la situation dans chaque composante, et sur un échange d'informations à la fois utiles, fiables et précises. Ceci contribuera sans nul doute à ce que chaque groupe de travail formule une série de propositions d'action.

Résultats attendus du Groupe de travail 2

1. Définir l'approche générale des questions à débattre de la part des experts internationaux et des pays MEDA.
2. Connaître la situation actuelle des modes alternatifs de règlement des litiges, et plus concrètement de la médiation dans les conflits transfrontaliers en matière familiale dans la région euro-méditerranéenne couverte par ce projet.
3. Discuter de manière spécifique de la façon dont les travaux du groupe de travail pourraient contribuer à atteindre les principaux objectifs du projet. De nos jours, ce thème touche toutes nos sociétés. Dès lors, une attention particulière sera accordée aux mariages mixtes, aux couples en proie à des difficultés économiques et aux enfants issus de ces mariages, dans le but de résoudre les conflits de manière satisfaisante. L'accent sera mis sur la résolution de conflits concernant les droits de garde et de visite par le biais de la médiation et de la facilitation des droits d'accès (comme les commissions mixtes et de conciliation et les centres de contact, p. ex. les espaces rencontres). L'élaboration de propositions pour l'institution de comités ad hoc, de centres de visite et d'autres initiatives de ce genre s'appuiera sur une analyse préalable des problèmes juridiques impliqués dans la reconnaissance des droits de visite aux parents qui n'ont pas la garde de l'enfant, surtout dans le cas de décisions rendues par des tribunaux religieux. Une attention particulière sera accordée à la valeur et à l'expérience des organismes de médiation et à la sauvegarde des droits des femmes et des enfants conformément à la priorité qui leur est accordée par la Commission européenne dans sa communication du 4 juillet 2006 (COM) (2006) 367 final.

4. Définir la meilleure façon de cibler les activités futures qui seront déployées dans le cadre de cette composante (et les principaux éléments et questions à prendre en compte pour atteindre les objectifs du projet).
5. Créer une liste provisoire des recommandations éventuelles qui pourraient être développées dans la région euro-méditerranéenne par rapport à cette composante.
6. Amorcer une discussion sur l'élaboration du Document d'orientation.

Résultats pratiques et spécifiques attendus de cette 3^e réunion du Groupe de travail

1. Donner des exemples de bonnes pratiques en ce qui concerne les outils pratiques qui contribuent à la résolution des conflits transfrontaliers en matière de famille, dans le cas de mariages mixtes (par exemple, les espaces rencontres, les commissions mixtes, etc.)
2. Identifier les outils pratiques permettant une action rapide et le rapatriement des enfants mineurs enlevés (en travaillant ensemble avec le Parquet, la police, les juges civils, les ONG, etc.).
3. Voir quelles sont les disciplines appliquées dans les pays MEDA respectifs dans leur approche des droits de garde et de visite ainsi que dans le cas d'enlèvement d'enfants (par exemple, psychologues, sociologues, criminologues, travailleurs sociaux, etc.).
4. Sensibiliser à l'importance de la formation. A cet effet, les discussions porteront sur les activités de formation à développer sur les questions traitées au cours de cette réunion de ce groupe de travail.

Documentation

Une liste de la documentation de base sera discutée et remise par l'Equipe chargée du projet au moins deux semaines avant la réunion du Groupe de travail :

- Calendrier des réunions de ce groupe de travail
- Documentation internationale pertinente en la matière produite par l'Union européenne, la Conférence de La Haye, le Conseil de l'Europe, les Nations unies, etc.
- Autres documents, le cas échéant, ceux fournis par les représentants des pays MEDA.
- Bibliographie

Langues de travail

Cette réunion se déroulera en français, en anglais et en arabe avec interprétation simultanée.

Lieu où se déroule la réunion et hébergement des participants



**Les participants MEDA
seront logés à :**

**Hôtel MARTIN'S
CENTRAL PARK
Boulevard Charlemagne, 80
BE-1000 Bruxelles
Tél. : +32 2 230 85 55**

**où se tiendra également la
réunion**